



5ÈME PLATE-FORME RÉGIONALE AFRICAINE POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

• DU 13 AU 16 MAI 2014 • ABUJA (NIGERIA) •

DECLARATION

TROISIEME CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

PREAMBULE

La Troisième Conférence ministérielle africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophe s'est tenue dans le cadre de la Cinquième Plate-forme régionale africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophe organisée du 13 au 16 mai 2014 à Abuja, au Nigeria. La réunion ministérielle a eu lieu au moment où le monde entier exprimait sa profonde solidarité aux familles des écolières enlevées et au peuple du Nigeria. Elle réclame que les écolières enlevées soient ramenés dans leur famille respective. Cette réunion a rejoint ainsi l'appel mondial exprimant la solidarité et la compassion au peuple du Nigeria.

Ladite conférence ministérielle est abritée et présidée par la République Fédérale du Nigéria, et convoquée par la Commission de l'Union Africaine, avec l'appui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe (UNISDR). Les organisations hôtes expriment leur reconnaissance aux organismes partenaires¹ pour leurs appuis à la réalisation de ladite réunion.

Plus de 900 participants issus de pays africains, des communautés économiques régionales, des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des Nations Unies, des institutions académiques, scientifiques et techniques, du Mouvement de la Croix-Rouge internationale et du Croissant Rouge, des organisations non gouvernementales, auxquels se sont joints des maires et des

¹ La Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie (AMCOMET) et l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ; le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) ; la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ; la Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et de relèvement, grâce au Programme de réduction des risques des catastrophes naturelles ACP-UE ; la Banque mondiale; l'Agence des États- Unis pour le Développement International (USAID) ; l'Office des Nations Unies pour les services (UNOPS) ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix -Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) .

gouvernements locaux, des organisations communautaires, personnes souffrant de handicap, des parlementaires, des organisations de jeunes, de femmes, du secteur privé et des médias ont activement délibéré sur la contribution de l'Afrique au cadre post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe.

DECLARATION

Nous, Ministres africains et Chefs de délégation, présents à la Troisième Conférence ministérielle africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophe du 16 mai 2014 à Abuja :

- I. PRENONS NOTE** des conclusions des consultations sur le cadre post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe au niveau national, sous régional et continental, des résultats de la 4^{ème} Plate-forme régionale pour la Réduction des Risques de Catastrophe tenue du 13 au 16 mai 2013 à Arusha en Tanzanie, de la position commune africaine sur la 4^{ème} Session de la Plate-forme mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe, tenue du 19 au 23 mai 2013 à Genève, en Suisse, de la Réunion consultative sur le cadre post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe tenue du 25 au 26 novembre 2013 à Nairobi, au Kenya) et de la Déclaration sommaire qui en est issue.
- II. PRENONS NOTE EGALEMENT** de la Déclaration sommaire de la Réunion élargie de Groupe de Travail Africain sur la Réduction des Risques de Catastrophe tenue du 11 au 12 mars 2014 à Abuja au Nigeria.
- III. RAPPELONS** les cadres régional et global pour la Réduction des Risques de Catastrophe, en particulier *la Stratégie régionale africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2004), la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) : Construire la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes* et reconnaissons les réalisations et les gaps qui y sont notés.
- IV. RAPPELONS EGALEMENT** la Déclaration de la 2^{ème} Conférence ministérielle africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophe qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 14 au 16 avril 2010 et qui a adopté le Programme d'action étendu (2006-2015) et souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de réduction des catastrophes et du Cadre d'Action de Hyogo, en tant qu'instruments valables pour la Réduction des Risques de Catastrophe, ainsi que le besoin de renforcer leur mise en œuvre.
- V. PRENONS CONNAISSANCE** du rapport de la Cinquième Session spéciale de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) tenue à Gaborone, Botswana, du 15 au 18 octobre 2013, relatif à la Réduction des Risques de Catastrophe dans le contexte du développement durable.

- VI. RECONNAISSONS** les efforts continus des pays africains, particulièrement les contributions des communautés économiques régionales, des gouvernements locaux, des acteurs communautaires et de la société civile sur la Réduction des Risques de Catastrophe et son intégration à l'adaptation au changement climatique afin de renforcer le développement durable et la résilience.
- VII. RECONNAISSONS EGALEMENT** les efforts en cours aux niveaux régional et national pour renforcer la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes, y compris l'Initiative pour la Résilience face à la Sécheresse et la Durabilité dans la région de l'IGAD et l'Initiative de l'Alliance mondiale pour la Résilience (AGIR) dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et encourageons la collaboration entre l'IGAD et Comité permanent Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse dans Le Sahel (CILSS) qui est une coopération Sud-Sud exemplaire.
- VIII. APPRECIATIONS** le rôle des plates-formes régionales sur la réduction des risques de catastrophe, en tant que forum de coordination efficace qui rassemble les gouvernements, les organisations inter-gouvernementales et les parties prenantes et appellent à leur continuité sur une base régulière.
- IX. EXPRIMONS** notre profonde préoccupation face à l'ampleur et à l'intensité des catastrophes, aggravées par le terrorisme et les conflits armés, et leur impact croissant ces dernières années en Afrique, ce qui a entraîné des pertes massives en vies humaines et des conséquences sociales, économiques, environnementales et humanitaires négatives à long terme pour des sociétés vulnérables et qui entravent la réalisation du développement durable.
- X. DEMANDONS** l'inclusion d'éléments supplémentaires pour prendre en compte les risques émergents et leur prévention à travers une gestion des risques anticipée pour un développement sensible aux risques.
- XI. RECONNAISSONS** la Réduction des Risques de Catastrophe comme un moyen efficace pour réaliser la résilience à travers la prévention, la mitigation et la préparation pour permettre aux nations et aux communautés d'amortir les pertes et dommages, de minimiser les impacts et de reprendre leurs activités.

Par la présente :

- 1. ADOPTONS** la Déclaration sommaire sur la Contribution de l'Afrique au cadre post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe et les Engagements volontaires des parties prenantes.
- 2. EXPRIMONS** l'engagement de nos gouvernements à la position africaine sur le cadre post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe.

3. **RECOMMANDONS** à la Commission de l'Union africaine de soumettre la présente Déclaration au Sommet de l'Union africaine, pour approbation.
4. **EXPRIMONS EGALEMENT** notre engagement de promouvoir une approche coordonnée et mutuelle aux trois accords internationaux en 2015 - le cadre post -2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe, les objectifs de développement durable et les accords sur le changement climatique.
5. **RECOMMANDONS EGALEMENT** à la Commission de l'Union Africaine et au Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques des Catastrophe (UNISDR), en tant que Secrétariat de la Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (14 - 18 mars 2015, Sendai, Japon) de s'assurer que la contribution africaine soit intégrée au cadre mondial post-2015 pour la Réduction des Risques de Catastrophe, selon la procédure formelle adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, à travers la Résolution A/RES/68/211 du 20 Décembre 2013.
6. **DEMANDONS** aux gouvernements nationaux et locaux, aux acteurs communautaires, aux parlementaires et aux Communautés économiques régionales, sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration et de ses éléments constitutifs.
7. **DEMANDONS EGALEMENT** à l'UNISDR de continuer à fournir son appui institutionnel pour la coordination régionale, le suivi et la mise en œuvre de la réduction, des risques de catastrophe, sous le leadership de la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les Communautés économiques régionales.
8. **ENCOURAGEONS** les partenaires au développement, y compris les donateurs, les Nations Unies, les institutions académiques, scientifiques et techniques, le Mouvement de la Croix-Rouge internationale et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales, personnes souffrant de handicap, les jeunes, les mouvements de femmes, le secteur privé et les médias à améliorer et renforcer leur collaboration active et conjointe avec les gouvernements, les parlementaires et les Communautés économiques régionales pour la mise en œuvre des recommandations .

Fait le 16 mai 2014, à Abuja, au Nigeria